Nations Unies S/PRST/2007/49



Conseil de sécurité

Distr. générale
19 décembre 2007
Français
Original : anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné, à sa 5812e séance, le 19 décembre 2007, la question intitulée « La situation en Somalie », son président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité se félicite de l'exposé qu'a fait le 17 décembre le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, M. Ahmedou Ould-Abdallah, qui a présenté des propositions en matière politique et de sécurité et a demandé à la communauté internationale de s'engager clairement. Il attend avec intérêt de recevoir plus de précisions au sujet des propositions présentées. Le Conseil appuie vigoureusement les efforts que fait le Représentant spécial du Secrétaire général en vue d'une paix durable et de la stabilité en Somalie.

Le Conseil réaffirme respecter la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'indépendance politique et l'unité de la Somalie.

Le Conseil se félicite de la nomination du nouveau Premier Ministre somalien, et espère la constitution rapide d'un gouvernement efficace. La nomination de M. Nur Hassan Hussein offre une nouvelle occasion d'aller encore de l'avant vers la réconciliation politique, de s'attaquer à la crise humanitaire en Somalie et de donner effet aux conclusions du Congrès de réconciliation nationale, afin d'aboutir à une feuille de route pour le reste de la période de transition et à des élections démocratiques en Somalie, comme le prévoit la Charte fédérale de transition. Le Conseil exhorte toutes les parties somaliennes à rejeter la violence et à engager, avec l'appui du Représentant spécial du Secrétaire général, un dialogue de fond en vue d'une réconciliation nationale totale et complète.

Le Conseil se félicite également de l'exposé fait le 6 décembre 2007 par le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, M. John Holmes, qui a notamment rendu compte de sa visite en Somalie. Le Conseil se déclare gravement préoccupé par la détérioration de la situation humanitaire en Somalie, aggravée par l'insécurité qui règne dans le pays, et souligne à nouveau la nécessité de renforcer les efforts en faveur de l'assistance humanitaire à la Somalie. Il exige de toutes les parties en Somalie qu'elles garantissent à l'ensemble de l'assistance humanitaire un accès sans entrave aux populations vulnérables, s'acquittent de leurs responsabilités et obligations au regard du droit international humanitaire, et prennent les mesures nécessaires pour protéger les civils.

07-65424 (F) 191207 191207

Le Conseil réaffirme son appui énergique à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), demande aux parties somaliennes de coopérer pleinement avec elle, exhorte une nouvelle fois la communauté internationale à fournir les ressources financières, de personnel, de matériel et de services nécessaires au déploiement complet de l'AMISOM, et prie à nouveau le Secrétaire général de se concerter avec la Commission de l'Union africaine au sujet de l'appui supplémentaire qui pourrait être fourni à la Mission.

Le Conseil demande aussi une nouvelle fois au Secrétaire général de continuer à développer les plans conditionnels existants en vue du déploiement éventuel d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies qui succéderait à l'AMISOM, comme le prévoit la résolution 1772 (2007). Le Conseil prie le Secrétaire général de lui faire rapport le 8 février 2008 au plus tard sur les progrès réalisés à cet égard. »

Projet de déclaration du Président sur la Somalie – Rev.2

1. Le Conseil de sécurité se félicite de l'exposé qu'a fait le 17 décembre le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, M. Ahmedou Ould-Abdallah, qui a présenté des propositions d'ordre politique et de sécurité et a demandé à la communauté internationale de s'engager clairement. Il attend avec intérêt de recevoir plus de précisions au sujet des propositions présentées. Le Conseil appuie vigoureusement les efforts que fait le Représentant spécial du Secrétaire général en vue d'une paix durable et de la stabilité en Somalie.

2. Le Conseil réaffirme son attachement à la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'indépendance politique et l'unité de la Somalie.

3. Le Conseil se félicite de la nomination du nouveau Premier Ministre somalien, et espère la constitution rapide d'un gouvernement efficace. La nomination de M. Nur Hassan Hussein offre une nouvelle occasion d'aller encore de l'avant vers la réconciliation politique, de s'attaquer à la crise humanitaire en Somalie et de donner effet aux conclusions du Congrès de réconciliation nationale, afin d'aboutir à une feuille de route pour le reste de la période de transition et à des élections démocratiques en Somalie, comme le prévoit la Charte fédérale de transition. Le Conseil exhorte toutes les parties somaliennes à rejeter la violence et à engager, avec l'appui du Représentant spécial du Secrétaire général, un dialogue de fond en vue d'une réconciliation nationale totale et complète.

4. Le Conseil se félicite également de l'exposé fait le 6 décembre 2007 par le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, M. John Holmes, qui a notamment rendu compte de sa visite en Somalie. Le Conseil se déclare gravement préoccupé par la détérioration de la situation humanitaire en Somalie, aggravée par l'insécurité qui règne dans le pays, et souligne à nouveau la nécessité de renforcer les efforts en faveur de l'assistance humanitaire à la Somalie. Il exige de toutes les parties en Somalie qu'elles garantissent à l'ensemble de l'assistance humanitaire un accès sans entrave aux populations vulnérables, s'acquittent de leurs responsabilités et obligations au regard du droit international humanitaire, et prennent les mesures nécessaires pour protéger les civils.

5. Le Conseil réaffirme son appui énergique à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), demande à toutes les parties somaliennes de coopérer pleinement avec elle, exhorte une nouvelle fois la communauté internationale à fournir les ressources financières, de personnel, de matériel et de services nécessaires au déploiement complet de l'AMISOM, et prie à nouveau le Secrétaire général de se concerter avec la Commission de l'Union africaine au sujet de l'appui supplémentaire qui pourrait être fourni à la Mission.

6. Le Conseil demande aussi une nouvelle fois au Secrétaire général de continuer à développer les plans conditionnels existants en vue du déploiement éventuel d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies pour remplacer l'AMISOM, comme le prévoit la résolution 1772 (2007). Le Conseil prie le Secrétaire général de lui faire rapport le 8 février 2008 au plus tard sur les progrès réalisés à cet égard.